

*FICHE EXPLICATIVE POUR PARTICIPER
A UNE RECONSTITUTION D'AUDIENCE CORRECTIONNELLE*

-sans participation financière pour les établissements situés dans le ressort du Grand Troyes -

Il s'agit, de permettre aux élèves de reconstituer une audience correctionnelle en participant de manière active, chaque élève choisissant de prendre la place d'un magistrat (Président ou assesseur), d'une victime, d'un prévenu, d'un avocat, d'un Procureur...

Cette reconstitution se fait à partir de dossier(s) réel(s) déjà jugé(s), le dossier pénal dont les noms ont été rendus anonymes leur étant confié.

Elle nécessite un **travail important tant des élèves que du professeur** intéressé par ce projet.

A partir du dossier, les élèves doivent imaginer leurs propres scénarios et apprendre parfaitement le déroulement du procès devant le Tribunal correctionnel, tout en respectant les règles de procédure.

Pour les aider à mener à bien ce projet, les juristes du CDAD interviendront quatre à cinq fois dans l'année, parfois avec d'autres intervenants (avocat et magistrat).

Ainsi, nous intervenons une première fois en classe afin de faire une présentation générale du système judiciaire français et du rôle des différents acteurs lors d'une audience.

Les élèves assistent ensuite, tôt dans l'année, à une audience correctionnelle afin de visualiser ce qui a été présenté précédemment en classe. Cela leur permet d'observer concrètement le déroulement d'une procédure devant le tribunal et le rôle de chaque acteur.

Un retour en classe de cette audience est faite avec les juristes notamment pour permettre à chacun de mettre en exergue les choses importantes et de commencer à noter les étapes et le langage récurrent utilisé.

D'autres séances (de 4 à 5 en fonction du niveau des élèves) seront organisées pour maîtriser le langage juridique et travailler les dossiers afin d'acquérir aussi une certaine aisance au niveau de l'oral.

En fin d'année scolaire, la reconstitution, si cela est possible, se fait en robe dans la salle d'audience du tribunal en général dans la **première quinzaine du mois de juin**.

D'autres classes pourront, en accord avec le CDAD, toutefois assister à la reconstitution finale.

Au regard du nombre important de demandes, une sélection est opérée tôt dans l'année ; trois classes seulement sont choisies.

Lien concernant les reconstitutions de 2016 et 2019:

<http://www.canal32.fr/thematiques/societe/sujet/un-cours-de-droit-a-la-barre-du-tribunal-du-09-juin-2016.html>

<http://www.canal32.fr/thematiques/societe/sujet/des-eleves-de-4eme-dans-la-peau-de-professionnels-de-la-justice-et-du-droit-du-07-juin-2019.html>

**FICHE D'INSCRIPTION
RECONSTITUTION D'UNE AUDIENCE CORRECTIONNELLE**

"JURIS DEFI"

ANNÉE SCOLAIRE 20__/20__

**Sans participation financière
(1 FICHE PAR CLASSE)**

ETABLISSEMENT

Collège Lycée général Lycée professionnel Autre :.....

Nom :

Adresse :

.....

Tel **Mail**

PERSONNE RÉFÉRENTE :

NOM :

Fonction :

Tel : **Mail**

Projet dans lequel s'inscrit cette demande :

GROUPE CONCERNÉ :

Classe Délégués Autre

Niveau :

Nombre d'élèves (30 maximum) :

**Retour de la présente fiche par courrier (Tribunal de Grande Instance, Conseil
Départemental d'Accès au Droit, 85 rue du général de Gaulle CS 60384, 10 026 Troyes
cedex) ou par mail (cdad-aube@justice.fr)**